

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA - 43^e année - N° 40 - Jeudi 11 novembre 2021

Impressum - Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 26 octobre 2021

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentant de la République et Canton du Jura au sein du Conseil de fondation de la Fondation pour l'Aide et les Soins à domicile pour la période 2021-2025 en remplacement de M. Nicolas Pétremand:

- D^r Vincent Morard, Médecin.

Le présent arrêté entre en vigueur au 1^{er} octobre 2021.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 26 octobre 2021

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentants de l'Etat au sein du conseil d'administration de la Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne pour la période 2021-2025:

- M. Claude-Henri Schaller,
chef du Service de l'économie et de l'emploi;
- M. Pascal Charmillot, chef de la Trésorerie générale;
- M. Bertrand Valley,
directeur général de la Banque Cantonale du Jura.

Le secrétariat est assuré par le Service de l'économie et de l'emploi.

Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2021.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître

journalofficiel@lepays.ch

Service de l'économie rurale

Paiements directs dans l'agriculture pour l'année 2021

Les contributions relatives à l'Ordonnance fédérale du 23.10.13 sur les paiements directs (OPD) et l'Ordonnance fédérale du 23.10.13 sur les contributions à des cultures particulières (OCCP) sont versées le 4 novembre 2021. Le décompte transmis aux exploitants comprend les contributions suivantes et peut faire l'objet d'une opposition:

- Contributions au paysage cultivé;
- Contributions à la sécurité de l'approvisionnement;
- Contributions à la biodiversité;
- Contributions au système de production;
- Contributions à l'efficacité des ressources;
- Contributions à la qualité du paysage;
- Contributions pour cultures particulières.

Les personnes qui n'auraient pas reçu leur décompte sont priées de le demander au Service de l'économie rurale.

Voies de droit: Conformément aux articles 94 et suivants du Code de procédure administrative (RSJU 175.1) du 30 novembre 1978, le décompte peut faire l'objet d'une opposition écrite et par courrier recommandé auprès du Service de l'économie rurale, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle, **jusqu'au 10 décembre 2021**. Passé ce délai, plus aucune opposition ne sera prise en considération pour les contributions précitées.

Cas échéant, le mémoire d'opposition doit être adressé par écrit au Service de l'économie rurale. Il doit contenir un exposé concis des faits, des motifs et moyens de preuve ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession de l'opposant, doivent être joints au mémoire.

La procédure d'opposition est la condition préalable en vue d'une procédure ultérieure de recours auprès des instances de la juridiction administrative (article 96, Cpa).

Les contributions à la transition et d'estivages seront versées dans la deuxième partie du mois de décembre et ouvriront de nouvelles voies d'oppositions pour ces deux contributions.

Courtemelon, le 3 novembre 2021.

Le chef du Service de l'économie rurale: Jean-Paul Lachat.

Service du développement territorial

**Procédure d'approbation
du projet d'installations électriques**

Mise à l'enquête publique

Commune: Haute-Sorne

Projet: S-0175930.1 - Station transformatrice
Les Croisées

- Construction d'une nouvelle station sur la parcelle 4211
- Suppression de la station actuelle (S-0134891)
- Modification minimale du tracé des 2 lignes d'alimentation pour le raccordement de la nouvelle station

Coordonnées: 2583667 / 1242371

La demande d'approbation des plans susmentionnée a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont au nom de BKW Energie SA, Viktoriaplatz 2, 3013 Berne.

Le dossier sera mis à l'enquête du 11 novembre 2021 jusqu'au 10 décembre 2021 dans la commune de Haute-Sorne.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel:

- a) les oppositions à l'expropriation;
- b) les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx;
- c) les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx);
- d) les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx)
- e) les demandes d'indemnité d'expropriation

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projets - Route de la Pâla 100 - 1630 Bulle

Delémont, le 2 novembre 2021.

**Publications
des autorités judiciaires**

Publication de la Chambre des avocats

La Chambre des avocats inscrit M^e Louis Steullet, originaire de Val Terbi JU, né le 9 mai 1994, avocat à 2800 Delémont, Rue des Moulins 12, au Registre des avocats de la République et Canton du Jura.

Delémont, le 2 novembre 2021.

La Présidente ad hoc de la Chambre des avocats:
Clémence Girard-Beuchat.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Courchavon

Entrée en vigueur du règlement concernant la gestion des eaux de surfaces (RGES)

Le règlement susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Courchavon le 2 septembre 2021, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 18 octobre 2021.

Réuni en séance le 25 octobre 2021, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Grandfontaine

Assemblée communale ordinaire mardi 7 décembre 2021, à 20h00, au bâtiment scolaire

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 28 juin 2021.
3. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2022 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives.
4. Prendre connaissance du projet de liaison en eau potable Grandfontaine-Rocourt (Commune de Haute-Ajoie) et du raccordement de secours sur le SEHA selon le PGA. Accepter la participation financière communale de Fr. 114074.– pour la réalisation du projet dont le montant global est de Fr. 703200.– et donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement et la consolidation.
5. Prendre connaissance et approuver les modifications apportées au règlement sur les émoluments du 25 juin 2019.
6. Discuter et approuver les modifications apportées au règlement concernant les inhumations et le cimetière du 11 décembre 2018. Ces modifications entraînent automatiquement l'abrogation de l'annexe I dudit règlement.
7. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet communal www.grandfontaine.ch. Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements mentionnés sous chiffre 5 et 6 sont déposés publiquement au Secrétariat communal durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

Grandfontaine, le 8 novembre 2021.

Conseil communal.

Montavon

Assemblée bourgeoise jeudi 2 décembre 2021, à 20h15, au local bourgeois

Pour cette assemblée, les mesures sanitaires en lien avec le Covid-19 devront être respectées

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2022.
4. Divers.

Conseil bourgeois.

Montfaverger

Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages, jeudi 18 novembre 2021, à 20h00, à la salle du Bureau communal

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée par le président.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 18 mai 2021.
4. Budget 2022.
5. Admission - Démission.
6. Proposition de la modification de l'article 3 à soumettre au Conseil communal de Montfaucon.
7. Divers et imprévus.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

La commission des pâturages.

Pleigne

Réouverture du Restaurant de la Couronne

Conformément à la loi sur les auberges, le Conseil communal de Pleigne informe que M. Christoph Jäggi prévoit la réouverture du Restaurant de la Couronne à Pleigne, le 15 janvier 2022.

Les heures d'ouverture ne sont pas encore définies actuellement. A titre indicatif, il s'agit des heures mentionnées dans la loi sur les auberges de la RCJU soit: du dimanche au mercredi de 6h00 à minuit et du jeudi au samedi et la veille des jours fériés officiels de 6h00 à 1h00.

Les oppositions, dûment signées et motivées, doivent parvenir au Conseil communal de Pleigne dans un délai de 30 jours, dès la publication de la présente soit jusqu'au 13 décembre 2021.

Conseil communal.

Soyhières

Assemblée bourgeoise ordinaire mardi 7 décembre 2021, à 20h00, dans la salle de la Cave de Soyhières

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2022.
3. Décider d'une servitude sur la parcelle N° 1192 au profit des CFF.
4. Décider de la vente de la parcelle N° 795.
5. Présentation et acceptation de trois réserves forestières autorisées par l'Office de l'environnement (ENV).
6. Divers.

L'Exécutif bourgeois.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Bressaucourt

**Assemblée de la commune ecclésiastique
lundi 6 décembre 2021, à 20 h 15, au bâtiment
communal**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 9 juin 2021.
2. Acceptation de la convention du nouvel Espace pastoral Ajoie-Clos du Doubs (possibilité de consultation au secrétariat des Sources, sur le site *cath-ajoie.ch* ou sur demande par mail à *porrentruy@cath.ajoie.ch*).
3. Adoption du règlement de la nouvelle commune ecclésiastique Les Sources (possibilité de consultation au secrétariat des Sources, sur le site *cath-ajoie.ch* ou sur demande par mail à *porrentruy@cath.ajoie.ch*).
4. Acceptation du budget 2022 et fixation de la quotité d'impôt (7,2% de l'impôt cantonal).
5. Election des autorités de la nouvelle commune ecclésiastique Les Sources; en cas d'intérêt pour un poste, vous avez la possibilité de vous annoncer auprès du secrétariat des Sources avant le 25 novembre 2021 (à cette date, la liste sera clôturée).
6. Informations:
 - a) du Conseil de la commune ecclésiastique;
 - b) de l'Equipe pastorale.
7. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Cœuve

**Assemblée de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mardi 30 novembre 2021,
à 20 h 00, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2022 et fixer la quotité d'impôt.
3. Espace pastoral Ajoie-Clos du Doubs: ratification de la convention.
4. Législature 2022-2025: élection des autorités.
5. Information de l'Equipe pastorale.
6. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Courtemaîche

**Assemblée de la commune ecclésiastique
mardi 7 décembre 2021, à 20 h 00, à la salle paroissiale**
Selon les règles COVID

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2022.
3. Approbation de la convention de l'Espace pastoral Ajoie-Clos du Doubs.
4. Elections des autorités de la commune ecclésiastique.
5. Parole à l'Equipe pastorale.
6. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Damphreux – Lugnez

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique
mercredi 1^{er} décembre 2021, à 20 h 00,
à la salle paroissiale de Damphreux**

Ordre du jour:

1. Méditation.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Lecture du dernier procès-verbal.
4. Approuver la convention et la répartition des frais du nouvel Espace pastoral Ajoie-Clos du Doubs.
5. Discuter et ratifier la dépense de CHF 7500.– pour l'achat d'un orgue électronique.
6. Elections statutaires pour la législature 2022-2025.
7. Parole à l'Equipe pastorale.
8. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Damvant

**Assemblée de la commune ecclésiastique
mardi 30 novembre 2021, à 20 h 00, dans le bâtiment
qui abrite l'école**

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Ratification de la convention de l'Espace pastoral Ajoie-Clos du Doubs.
3. Budget 2022.
4. Elections des autorités de la commune ecclésiastique.
5. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Fontenais – Villars

**Assemblée de la commune ecclésiastique
lundi 6 décembre 2021, à 20 h 00, à la salle paroissiale**
Passe sanitaire obligatoire

Ordre du jour:

1. Nommer un scrutateur.
2. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 10 juin 2021.
3. Acceptation de la convention du nouvel Espace pastoral Ajoie-Clos du Doubs (possibilité de consultation au secrétariat des Sources, sur le site *cath-ajoie.ch* ou sur demande par mail à *porrentruy@cath-ajoie.ch*).
4. Adoption du règlement de la nouvelle commune ecclésiastique Les Sources (possibilité de consultation au secrétariat des Sources, sur le site *cath-ajoie.ch* ou sur demande par mail à *porrentruy@cath-ajoie.ch*).
5. Acceptation du budget 2022 et fixation de la quotité d'impôt (7,2% de l'impôt cantonal).
6. Election des autorités de la nouvelle commune ecclésiastique Les Sources; en cas d'intérêt pour un poste, vous avez la possibilité de vous annoncer auprès du secrétariat des Sources avant le 25 novembre 2021 (à cette date, la liste sera clôturée).
7. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Les Genevez

**Assemblée de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mardi 30 novembre 2021,
à 20 h 15, à la salle de la paroisse à la cure**

Ordre du jour:

1. Salutations et bienvenue.
2. Parole à l'Equipe pastorale et prière.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.

Dernier délai pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

4. Discuter et approuver le budget 2022.
5. Elections des autorités - Législature 2022-2025.
6. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Paroisse réformée évangélique du district de Porrentruy

**Assemblée ordinaire, vendredi 26 novembre 2021,
à 20h 15, au Centre paroissial**

Ordre du jour:

1. Méditation.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Discuter et voter le budget 2022 ainsi que le taux d'impôt.
4. Décompte du raccordement du Thermoréseau à la cure Saint-Michel 3 et votation.
5. Election d'un conseiller de paroisse.
6. Election de deux délégué-e-s à l'Assemblée de l'Eglise.
7. Approuver les modifications du règlement de paroisse.
8. Vie paroissiale.
9. Divers.

Les dispositions sanitaires seront respectées selon les indications cantonales ou de l'OFSP

Conseil de la Paroisse réformée.

Pleigne

**Assemblée de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, jeudi 25 novembre 2021,
à 20h 00, à l'Epicentre**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter le budget 2022 et fixer la quotité d'impôt.
3. Elections législation 2022-2025:
 - a) du président, du vice-président et du secrétaire de l'assemblée;
 - b) du président du Conseil de la commune ecclésiastique;
 - c) des membres du Conseil de la commune ecclésiastique;
 - d) des vérificateurs des comptes.
4. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Porrentruy

**Assemblée de la commune ecclésiastique
lundi 6 décembre 2021, à 20h 00, au Centre paroissial
«Les Sources»**

Passe sanitaire obligatoire

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 7 juin 2021.
2. Acceptation de la convention du nouvel Espace pastoral Ajoie-Clos du Doubs (possibilité de consultation au secrétariat des Sources, sur le site cath-ajoie.ch ou sur demande par mail à porrentruy@cath.ajoie.ch).
3. Adoption du règlement de la nouvelle commune ecclésiastique Les Sources (possibilité de consultation au secrétariat des Sources, sur le site cath-ajoie.ch ou sur demande par mail à porrentruy@cath.ajoie.ch).
4. Acceptation du budget 2022 et fixation de la quotité d'impôt (7,2% de l'impôt cantonal).
5. Election des autorités de la nouvelle commune ecclésiastique Les Sources; en cas d'intérêt pour un poste, vous avez la possibilité de vous annoncer auprès du

secrétariat des Sources avant le 25 novembre 2021 (à cette date, la liste sera clôturée).

6. Informations:
 - a) du Conseil de la commune ecclésiastique;
 - b) de l'Equipe pastorale.
7. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Saint-Brais

**Assemblée de la commune ecclésiastique
mercredi 24 novembre 2021, à 20h 00,
à la halle de gymnastique**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2022.
3. Election des autorités de la commune ecclésiastique.
4. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Vicques

**Assemblée de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mercredi 24 novembre 2021,
à 20h 00, à la Maison Saint-Valère**

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter un crédit de CHF 155 000.- pour l'installation du secrétariat de l'Unité pastorale à Vicques, dont la part de Vicques s'élève à CHF 90 000.-.
3. Présentation du budget 2022.
4. Election des autorités de la commune ecclésiastique.
5. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

La Baroche / Asuel

Requérant et auteur du projet: Hubert Pape, Sous le Château 55, 2954 Asuel.

Description de l'ouvrage: Construction d'un couvert pour sciage et stockage de bois de chauffage.

Cadastre: Asuel. Parcelles N^{os} 210 et 218, sises au lieu-dit Les Grandes Roies, 2954 Asuel. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dimensions: Longueur 15m00, largeur 9m40, hauteur 7m00, hauteur totale 7m20.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois; toiture: tôle ondulée, RAL 8004.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune de La Baroche, Route Principale 64, 2947 Charmoille, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 13 décembre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Charmoille, le 5 novembre 2021.

Conseil communal.

Les Breuleux

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, Rui Ribeiro, Route des Arsenaux 41, 1701 Fribourg. Auteur du projet: Hitz et Partner SA, Sofie Kooijman, Tiefenaustrasse 2, 3048 Worblaufen.

Description de l'ouvrage: Construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec mât, systèmes techniques et de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G / BRUX.

Cadastre: Les Breuleux. Parcelle N° 1394, sise à 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AA. Plan spécial: Au Fol.

Dimensions: Longueur 25m00, largeur 0m60, hauteur totale 25 m00.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 13 décembre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 8 novembre 2021.

Conseil communal.

Courroux

Requérant et auteur du projet: Virgile Chételat & fils Sàrl, Olivier Chételat, Rue des Artisans 2, 2822 Courroux

Description de l'ouvrage: Agrandissement du bâtiment existant par la construction d'un local fermé, avec une fenêtre, pour bureau/rangement et d'un couvert destiné au stockage de bois et tuiles.

Cadastre: Courroux. Parcelle N° 3011, sise à la Rue des Artisans 2. Affectation de la zone: Zone à bâtir, Zone d'activités, AA.

Dérogation requise: Article 58 OCAT (distance entre bâtiments).

Dimensions: Longueur 18m00, largeur 3m90, hauteur 2m75, hauteur totale 3m00.

Genre de construction: Matériaux façades: éternit brun idem existant; toiture: éternit brun idem existant.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de la Commune de Courroux, Place des Mouleurs 1, 2822 Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 13 décembre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 11 novembre 2021.

Conseil communal.

Damphreux

Requérante et auteur du projet: Fondation des Marais de Damphreux (FMD), Michel Juillard, Clos Gaspard 78C, 2946 Miécourt.

Description de l'ouvrage: Construction d'un nichoir en bois pour les Hironnelles de rivage.

Cadastre: Damphreux. Parcelle N° 2192, sise au lieu-dit Les Tieudres, 2933 Damphreux. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions: Longueur 1m80, largeur 0m83, hauteur totale 1m24.

Genre de construction: Matériaux: support en acier zingué, caisson en plastique recyclé noir-vert comprenant 48 nichoirs en béton de bois.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune de Damphreux, Vie de Bonfol 70, 2933 Damphreux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 13 décembre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Damphreux, le 11 novembre 2021.

Conseil communal.

Porrentruy

Requérants: Christine et Lionel Œuvray, Champs des Rochattes 7, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Lachat Construction Sàrl, Eglise 16, 2854 Bassecourt.

Description de l'ouvrage: Transformations intérieures et changement d'affectation d'une partie du bâtiment existant; pose d'une PAC, isolation de la toiture; déconstruction d'une partie du mur en limite de parcelle pour la création de places de parc; installation d'un monte personne pour PMR; pose d'une terrasse couverte en bois à toit plat.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 3731, sise au lieu-dit Pré Tavanne 13, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MB.

Genre de construction: Transformations intérieures et changement d'affectation d'une partie du bâtiment existant.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 13 décembre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 11 novembre 2021.

Service UEI.

Dernier délai pour la remise des publications: **jusqu'au lundi 12 heures**

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


En raison du transfert du titulaire, la Police cantonale met au concours le poste de

Sous-officier-ère supérieur-e de gendarmerie, chef-fe des unités spéciales (US) et chef-fe du groupe d'intervention (GI) à 80-100%

Ce poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne.

Mission: Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Assurer le troisième échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Pouvoir remplacer les officier-ère-s son domaine de compétences. Assumer les missions du groupe d'intervention. Analyser, préparer et conduire les engagements GI. Diriger et organiser le travail des unités spéciales. Effectuer les permanences d'officier-ère de police judiciaire accrédité-e (OS).

Profil: Etre titulaire du brevet fédéral de policier-ère, des cours de conduite I et II (CCI et CCII), de l'examen professionnel supérieur (EPS) ainsi que des cours GI ou s'engager à suivre la formation en question. Etre au bénéfice d'une carrière dans la police et de 2 à 4 ans d'expérience dans un poste similaire. Posséder le permis de conduire. Maîtriser l'environnement informatique de la Police cantonale. Avoir de l'aisance avec les moyens et processus informatiques. Avoir un esprit créatif, d'analyse et de synthèse. Faire preuve d'une grande disponibilité, d'initiative et de dynamisme. Aptitude à la communication orale et sens du travail en équipe. Compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle. Accepter les services de piquet.

Fonction de référence et classe de traitement: Sous-officier-ère supérieur-e de gendarmerie / Classe 17.

Entrée en fonction: 1^{er} février 2022.

Lieu de travail: Sur l'ensemble du Canton.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du Capitaine Eric Froidevaux, Chef de la gendarmerie à la Police cantonale, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch avec la mention «Postulation Sous-officier-ère supérieur-e de gendarmerie, chef-fe des unités spéciales

(US) et chef-fe du groupe d'intervention (GI)», **jusqu'au 3 décembre 2021**. Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


En raison du départ de la titulaire, la police cantonale met au concours un poste de

Secrétaire au sein du COP (Centre Opérations et Planification) de la gendarmerie à 50%

Mission: Apporter son soutien à la police cantonale jurassienne, particulièrement au COP, dans le but de veiller au respect des institutions démocratiques et garantir les missions sécuritaires. Assurer la gestion de l'ensemble du courrier entrant et sortant de POC. Assurer la gestion administrative de la gendarmerie notamment concernant Infopol et le traitement des réquisitions (suivi, encodage, scannage). Rédiger la correspondance de la gendarmerie. Assurer la transmission et le suivi des demandes de différentes institutions (OVJ, offices de poursuites, polices d'autres cantons, institutions judiciaires). Assurer le lien entre les collaborateurs de POC et les différents partenaires.

Profil: Etre titulaire d'un CFC d'employé-e de commerce ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Justifier d'une expérience professionnelle de 2 à 4 ans. Etre à l'aise avec les processus administratifs et les logiciels informatiques courants. Posséder le sens de l'accueil, de l'écoute, de l'organisation et de la priorisation. Maîtriser la communication écrite et orale en français. Des connaissances en allemand représentent un atout. Jouir d'une bonne réputation et avoir le sens du travail en équipe sont indispensables.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice administratif-ve IIIa / Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2022.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du Chef de la gendarmerie, Capitaine Eric Froidevaux, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Secrétaire COP», **jusqu'au 3 décembre 2021**.

www.jura.ch/emplois

Commune d'Alle

Suite au prochain départ en retraite du titulaire, la commune d'Alle, forte de plus de 1900 habitants, 130 établissements avec 900 emplois, 25 associations culturelles, sportives et actives dans différents projets régionaux, recherche pour poursuivre le développement de son organisation communale un ou une

Secrétaire communal-e à 100%

Votre mission consiste à soutenir le Conseil communal dans la gestion administrative des dossiers, et à collaborer activement avec l'équipe en place pour servir les citoyennes et citoyens de la commune.

Tâches principales:

Vous réalisez toutes les tâches de secrétariat propres à une administration publique; gestion de la correspondance de la commune d'Alle; suivi des dossiers communaux, notamment les permis de construire; rédaction de procès-verbaux; vous orientez l'administration communale vers un service optimal à la population et aux entreprises; vous contribuez aux travaux administratifs dévolus à une commune; vous participez activement à digitaliser les processus de travail; vous représentez la commune envers les corporations publiques en support au Conseil communal.

Votre profil:

Vous bénéficiez d'une solide formation commerciale (CFC) ou êtes titulaire d'un titre jugé équivalent, le diplôme de cadre en administration communale serait un avantage; vous êtes flexible dans votre organisation du travail; vous avez une expérience en suivi de projets; vous maîtrisez les outils de bureautique, la connaissance d'un progiciel est un plus; vous avez la curiosité et la passion de l'innovation et de la digitalisation des processus; vous êtes enthousiaste et faites preuve d'entregent; vous avez un sens aigu du service à la population.

Pour ce poste, nous vous offrons:

Une intégration au sein d'une équipe soucieuse d'améliorer le bien-être de la population; de bonnes prestations sociales et salariales, dans un cadre de travail agréable; une grande liberté et autonomie dans l'activité, dans un esprit de confiance incarné par une équipe solidaire.

Entrée en fonction: 1^{er} mai 2022 (ou à convenir).

Lieu de travail: Alle.

Renseignements: M. Stéphane Babey, Maire, téléphone 079 252 78 42 ou mairie@alle.ch.

Délai de postulation: 15 décembre 2021.

Traitement: Selon l'échelle en vigueur.

Intéressé-e? Merci d'adresser votre dossier de postulation à: Conseil communal d'Alle, A l'attention de M. Stéphane Babey, Maire, Place de la Gare 1, Case postale 59, 2942 Alle, et/ou à mairie@alle.ch.

Marchés publics**Annonce préalable****1. Pouvoir adjudicateur**

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Compagnie des chemins de fer du Jura (C.J.) SA
Service organisateur/Entité organisatrice: Compagnie des chemins de fer du Jura (C.J.) SA, à l'attention de M. Arthur Chapatte, Rue de la Gare 23,

2720 Tramelan, Suisse. E-mail: arthur.chapatte@les-cj.ch

1.2 Délai pour la remise des offres

5 jours après la publication de l'appel d'offres
Délais spécifiques et exigences formelles: L'entreprise est priée de faire part de son intérêt pour l'appel d'offres sur invitation et de sa capacité à produire des traverses ferroviaires en béton dans le délai ci-dessus, par mail à l'adresse précitée (arthur.chapatte@les-cj.ch).

1.3 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches cantonales

1.4 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.5 Genre de marché

Marché de fournitures

1.6 Marchés soumis aux accords internationaux

Non

2. Objet du marché**2.1 Titre du projet du marché**

Acquisition de traverses ferroviaires en béton

2.3 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 34947100 - Traverses

2.4 Objet et étendue du marché

Acquisition d'environ 1400 traverses en béton pour la voie normale (1435 mm), ainsi que du système d'attache.

Tous les matériaux utilisés doivent disposer d'une homologation de l'OFT

2.5 Lieu de la fourniture

Gare de Bonfol (2944 Bonfol, Jura)

2.6 Marché divisé en lots? Non**2.8 Des variantes sont-elles admises? Non****2.9 Des offres partielles sont-elles admises? Non****2.10 Délai de livraison**

Début: 2.5.2022. **Fin:** 31.5.2022

Remarques: Les délais de livraison ne sont qu'indicatifs. Ils seront déterminés précisément lors de l'appel d'offres.

3. Conditions**3.1 Conditions générales de participation**

Les ~1400 traverses seront en béton et devront présenter les caractéristiques suivantes:

- Traverses béton monobloc
- Compatibles avec profil de rail 54 E
- Inclinaison: 1:40
- Ecartement variant de 1435 mm à 1442,5 mm
- Genre de pose: Ws
- Système d'attache élastique.

Tous les matériaux utilisés doivent disposer d'une homologation de l'OFT.

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Aucune offre ne doit être remise à ce stade de la procédure.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Les associations d'entreprises ou consortiums d'entreprises ne sont pas admis et ne seront pas pris en considération.

3.6 Sous-traitance

La sous-traitance n'est pas admise et ne sera pas prise en considération (sauf pour le transport sur le lieu de livraison).

3.7 Critères d'aptitude

conformément aux critères suivants:

L'entreprise intéressée doit être active dans le domaine de la conception, de la vente et de la livraison de traverses ferroviaires en béton.

3.10 Obtention des documents de l'annonce préalable sous www.simap.ch

Langue des documents de l'annonce préalable: Français

Informations complémentaires pour l'obtention des documents de l'annonce préalable: Le but de la présente annonce préalable étant simplement de repérer tous les soumissionnaires potentiels sur le marché suisse, il n'y a pas de documents à télécharger. Les documents seraient fournis lors d'une éventuelle procédure sur invitation subséquente.

3.11 Conduite d'un dialogue

Non

4.6 Autres indications

IMPORTANT: La présente annonce préalable a uniquement pour but de détecter des entreprises actives dans le domaine de la conception, de la vente et de la livraison de traverses en béton. Etant donné la valeur estimée du marché, la procédure subséquente sera une procédure sur invitation ou, s'il n'y avait qu'une entreprise intéressée, une procédure de gré à gré.

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 **Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Municipalité de Porrentruy - Service UEI
Service organisateur/Entité organisatrice: BETE-LEC SA, La Pierreire 2, 1029 Villars-Sainte-Croix, à l'attention de Michel Rotunno, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, Suisse. Téléphone: +41 32 465 78 71. E-mail: uei@porrentruy.ch
- 1.2 **Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**
Municipalité de Porrentruy - Service UEI, à l'attention de Michel Rotunno, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, Suisse. Tél. +41 32 465 78 71. E-mail: uei@porrentruy.ch
- 1.3 **Délai souhaité pour poser des questions par écrit**
1.12.2021
Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.
- 1.4 **Délai de clôture pour le dépôt des offres**
Date: 14.12.2021. **Heure:** 12 h 00.
Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.
- 1.5 **Date de l'ouverture des offres:**
15.12.2021
- 1.6 **Genre de pouvoir adjudicateur**
Commune/Ville
- 1.7 **Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte
- 1.8 **Genre de marché**
Marché de travaux de construction
- 1.9 **Marchés soumis aux accords internationaux**
Non

2. Objet du marché

- 2.1 **Genre du marché de travaux de construction**
Exécution

2.2 Titre du projet du marché

Porrentruy - Renouvellement de l'éclairage public - CFC23 - Installations Electriques - Etapes 1 et 2a

2.4 Marché divisé en lots? Oui

Les offres sont possibles pour tous les lots

Lot N° 1

CPV: 45316100 - Installation d'appareils d'éclairage extérieur

Code des frais de construction (CFC): 23 - Installations électriques

Brève description:

Lot N° 1: Travaux d'installations électriques pour les points lumineux délimités dans les étapes 1 et 2a. Voir détails dans les documents.

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique: 24 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

Options: Non

Critères d'adjudication: Conformément aux critères cités dans les documents

Lot N° 2

CPV: 45316100 - Installation d'appareils d'éclairage extérieur

Code des frais de construction (CFC): 23 - Installations électriques

Brève description:

Lot N° 2: Travaux d'installations électriques pour les points lumineux délimités dans le projet Hôpital-privé. Voir détails dans les documents.

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique: 24 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

Options: Non

Critères d'adjudication: Conformément aux critères cités dans les documents

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45316100 - Installation d'appareils d'éclairage extérieur

Code des frais de construction (CFC): 23 - Installations électriques

2.6 Objet et étendue du marché

Installations électriques pour le renouvellement de l'éclairage public pour une partie du parc de la ville, soit:

Lot 1: Etapes 1 et 2a (env. 780 points lumineux)

Lot 2: Hôpital-privé (env. 36 points lumineux)

2.7 Lieu de l'exécution

Porrentruy

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Oui

Remarques: Voir conditions dans les documents.

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent par-

ticiper. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

- 3.2 Cautions/garanties**
Voir conditions dans les documents.
- 3.3 Conditions de paiement**
Voir conditions dans les documents.
- 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert**
Voir conditions dans les documents.
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
Voir conditions dans les documents.
- 3.6 Sous-traitance**
Voir conditions dans les documents.
- 3.7 Critères d'aptitude**
Conformément aux critères cités dans les documents
- 3.8 Justificatifs requis**
Conformément aux justificatifs requis dans les documents
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Prix: Aucun
Conditions de paiement: Aucun émoluments de participation n'est requis
- 3.10 Langues**
Langues acceptées pour les offres: Français
Langue de la procédure: Français
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**
sous www.simap.ch
Dossier disponible à partir du: 11.11.2021 jusqu'au 14.12.2021
Langues du dossier d'appel d'offres: Français
- 3.13 Conduite d'un dialogue**
Non
- 4. Autres informations**
- 4.2 Conditions générales**
Voir conditions dans les documents.
- 4.3 Visite des lieux**
Voir conditions dans les documents.
- 4.5 Soumissionnaires préimpliqués et admis à la procédure**
Voir conditions dans les documents.
- 4.7 Organe de publication officiel**
Voir conditions dans les documents.
- 4.8 Indication des voies de recours**
Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Municipalité de Porrentruy - Service UEI
Service organisateur/Entité organisatrice: BÉTE-LEC SA, La Pierreire 2, 1029 Villars-Sainte-Croix, à l'attention de Michel Rotunno, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, Suisse. Téléphone: +41 32 465 78 71. E-mail: uei@porrentruy.ch
- 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**
Municipalité de Porrentruy - Service UEI, à l'attention de Michel Rotunno, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, Suisse. Téléphone: +41 32 465 78 71. E-mail: uei@porrentruy.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit
1.12.2021

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 14.12.2021. **Heure:** 12h00.

Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

15.12.2021

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Commune/Ville

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de fournitures

1.9 Marchés soumis aux accords internationaux

Non

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de fournitures

Achat

2.2 Titre du projet du marché

Porrentruy - Renouvellement de l'éclairage public - CFC233 - Fourniture de Lustrerie - Etapes 1 et 2a - Routier

2.4 Marché divisé en lots? Oui

Les offres sont possibles pour tous les lots

Lot N° 1

CPV: 34928500 - Equipement d'éclairage public

Brève description:

Lot 1: Fourniture de lustrerie (routier) pour les points lumineux délimités dans les étapes 1 et 2a. Voir détails dans les documents.

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique: 24 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

Options: Non

Critères d'adjudication: Conformément aux critères cités dans les documents

Lot N° 2

CPV: 34928500 - Equipement d'éclairage public

Brève description:

Lot 2: Fourniture de lustrerie (routier) pour les points lumineux délimités dans le projet Hôpital-privé. Voir détails dans les documents.

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique: 24 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

Options: Non

Critères d'adjudication: Conformément aux critères cités dans les documents

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 34928500 - Equipement d'éclairage public

2.6 Objet et étendue du marché

Fourniture de lustrerie (routier) pour le renouvellement de l'éclairage public d'une partie du parc de la ville, soit:

Lot 1: Etapes 1 et 2a (environ 780 points lumineux)

Lot 2: Hôpital-privé (environ 36 points lumineux)

2.7 Lieu de la fourniture

Porrentruy

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Oui

Remarques: Voir conditions dans documents.**2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**

Non

3. Conditions**3.1 Conditions générales de participation**

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions/garanties

Voir conditions dans les documents.

3.3 Conditions de paiement

Voir conditions dans les documents.

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Voir conditions dans les documents.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Voir conditions dans les documents.

3.6 Sous-traitance

Voir conditions dans les documents.

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**Prix:** Aucun**Conditions de paiement:** Aucun émoluments de participation n'est requis**3.10 Langues****Langues acceptées pour les offres:** Français**Langue de la procédure:** Français**3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**sous www.simap.ch**Dossier disponible à partir du:** 11.11.2021

jusqu'au 14.12.2021

Langues du dossier d'appel d'offres: Français**3.13 Conduite d'un dialogue**

Non

4. Autres informations**4.1 Conditions pour les soumissionnaires provenant d'Etats non membres de l'Accord sur les marchés publics de l'OMC.**

Voir conditions dans les documents.

4.2 Conditions générales

Voir conditions dans les documents.

4.3 Visite des lieux

Voir conditions dans les documents.

4.5 Soumissionnaires préimpliqués et admis à la procédure

Voir conditions dans les documents.

4.7 Organe de publication officiel

Voir conditions dans les documents.

4.8 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Adjudication**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur****Service demandeur/Entité adjudicatrice:** Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)**Service organisateur/Entité organisatrice:** Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), Route de Moutier 14, 2800 Delémont, Suisse.E-mail: olivier.grand@hes-so.ch**1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**

Autres collectivités assumant des tâches cantonales

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de services

1.5 Marchés soumis aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché**2.1 Titre du projet du marché**

Mise à disposition numérique de tests de sélection

Objet et étendue du marché: Mise à disposition de tests de type psychométrique sous forme numérique et d'une interface permettant leur passation en vue de faire une sélection de 2000 à 2700 candidat-e-s à l'admission des filières bachelor régulées des domaines santé et travail social.**2.2 Catégorie de services****Catégorie de services CPC:**

[7] Traitement des données et activités apparentées

2.3 Vocabulaire commun des marchés publics**CPV:** 72212900 - Services de développement de logiciels divers et systèmes informatiques**3. Décision d'adjudication****3.1 Critères d'adjudication**

Qualité d'exécution - Pondération 35%

Organisation d'exécution du marché

(divisé en 4 sous-critères) - Pondération 30%

Montant de l'offre - Pondération 20%

Références et personnes clefs

(divisé en 2 sous-critères) - Pondération 15%

3.2 Adjudicataire

Nom: PEARSON TALENTLENS, 75004 PARIS

(France)

Prix (prix total): CHF 146 153.00 avec 7,7% de TVA**4. Autres informations****4.1 Appel d'offres**

Publication du 22.7.2021

Numéro de la publication 1209199

4.2 Date de l'adjudication**Date:** 18.10.2021**4.3 Nombre d'offres déposées****Nombre d'offres:** 4

Divers

THERMOBOIS SA

Assemblée générale ordinaire

**Mercredi 1^{er} décembre 2021, à 19h00,
à la Fondation rurale interjurassienne à Courtemelon**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée générale
 - a) Salutations du président;
 - b) Nomination du secrétaire de l'assemblée et des scrutateurs;
 - c) Procès-verbal de l'assemblée générale du 3 décembre 2020.
 2. Rapport d'activité et comptes annuels
 - a) Rapport de gestion;
 - b) Présentation des comptes de l'exercice 2020-2021;
 - c) Rapport de l'Organe de révision;
 - d) Approbation des comptes au 30 juin 2021.
Le Conseil d'administration propose d'approuver les comptes et la proposition relative à l'emploi du bénéficiaire soit:

Montant à disposition de l'Assemblée générale	CHF 788 467.–
Attribution à la réserve générale	CHF 3 000.–
Report à nouveau après acceptation de la proposition	CHF 785 467.–
 3. Décharge au Conseil d'administration
 - a) Le Conseil d'administration propose que ses membres reçoivent décharge pour l'exercice 2020/2021.
 4. Elections statutaires
 - a) Remplacement d'un membre du Conseil d'administration;
 - b) Le Conseil d'administration propose l'élection de FIDAG Jura SA en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2021/2022.
 5. Situation du marché, évolution de la société et des partenaires.
 6. Clôture de l'assemblée.
- Courchavon-Porrentruy, le 8 novembre 2021.
Conseil d'administration.

SEVT – Syndicat des eaux du Val Terbi

Assemblée des délégués

**Jeudi 2 décembre 2021, à 20h00,
au Centre communal de Val Terbi à Vicques**

Ordre du jour:

1. Salutations et bienvenue.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 24 juin 2021.
4. Tarifs 2022, prix de l'eau / budget 2022; présentation, discussion et décision.
5. Approbation formelle de la consolidation de deux emprunts bancaires relatifs à l'ingénierie des projets A, B et C:
 - 270 000 francs à 1,15% du 1.6.2021 au 31.5.2031;
 - 118 300 francs consolidés à 1% dès le 1.5.2019 au 30.4.2024.
 Donner les compétences au comité pour prolonger le prêt aux meilleures conditions du marché.
6. Rapport d'activités des derniers mois.
7. Divers et imprévus.

Corban, le 11 novembre 2021.

Syndicat des eaux du Val Terbi.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoluments de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.